

---

Adresse de l'agent national près le district de Saint-Mihiel qui félicite la Convention et envoie le tableau des dons faits depuis six mois par les différentes communes de ce district, lors de la séance du 4 germinal an II (24 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de l'agent national près le district de Saint-Mihiel qui félicite la Convention et envoie le tableau des dons faits depuis six mois par les différentes communes de ce district, lors de la séance du 4 germinal an II (24 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 299;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20381\\_t1\\_0299\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20381_t1_0299_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

français, tandis que le Comité de salut public travailloit la nuit et le jour pour porter un dernier coup aux tyrans de l'Europe coalisés contre la République, nous étions bien éloignés de croire que des scélérats qui avoient affiché le patriotisme osassent conspirer contre la patrie.

Grâces vous soient rendues, Législateurs ; grâces vous soient rendues Montagne bienfaisante au genre humain, mais terrible pour les traîtres ; vous venez encore une fois de sauver la patrie, continuez à découvrir par vos yeux perspicaces et par votre courage imperturbable tous les conspirateurs qui vouloient s'abreuver du sang des patriotes ; que le glaive de la loi purge promptement la terre de ces monstres, nous vous le répétons, Législateurs, ne quittez... non, ne quittez votre poste que quand il n'existera plus sur la terre que des hommes libres.

LANACEINTE, DEPAQUIT, BLANCHIN (*présid.*),  
OUDART, MARCHAL (*secrét. g<sup>al</sup>*).

### y

[*Saint-Mihiel, 19 vent. II. Au présid. de la Conv.*] (1)

« Si aucune des communes du district de Saint-Mihiel n'a encore été mentionnée honorablement par la Convention nationale il ne faut l'attribuer qu'à la modestie des citoyens qui les composent. Leur patriotisme n'en est pas moins prononcé, tu en seras toi-même convaincu tant pour l'ardeur qu'ont les citoyens de ce district d'acheter et faire valoir les biens d'émigrés près de trois fois leur estimation, que par le tableau ci-joint des dons faits seulement depuis six mois par les différentes communes de ce district ; je te prie d'en faire part à la Convention.

Voici également l'état de l'argenterie, cuivre et fer qui proviennent des dépouilles du fanatisme. S. et F. »

LACUBRE (*agent nat.*).

[*Etat des dons faits depuis six mois*]

5 669 l. en assignats ; 2 939 chemises, une paire de brodequins ; 217 paires de souliers ; 6 paires de bottes ; 383 paires de bas ; 2 626 livres de charpie ; 398 serviettes et nappes ; 196 draps ; 1 taie d'oreiller ; 176 coupons de toile qui donnent 476 aunes de Paris ; 100 paires de guêtres ; 14 couvertures ; 165 boutons d'argent gros et petits ; 3 paires de boucles d'argent ; 1 boucle de col d'argent ; 1 hausse col d'argent ; 1 ceinturon à bouton d'argent ; 1 épée à poignée d'argent ; 1 capote ; 2 habits ; 10 vestes, 16 culottes ; 44 pantalons ; 1 bois de lit ; 2 casques ; 58 chemises ; 7 nappes ; 6 draps ; 10 serviettes ; 7 aunes 1/4 de toile ; 2 paires de guêtres ; 1 pantalon ; 3 tabliers de cuisine ; 16 l. 1 s. en assignats.

[*Etat de l'argenterie et métaux*].

900 marcs sans parler de deux envois précédents qui se portent à 439 marcs ; galons en or et en argent : 205 livres ; étoffes d'or et d'argent : 365 livres ; cuivre : 10 297 livres ; Fer :

(1) C 297, pl. 1017, p. 5, 6. Extraits dans B<sup>4</sup>, 4 germ. et 8 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

12 150 livres ; étain : 411 livres ; plomb : 120 livres ; métal de cloches : 66 799 livres.

P.c.c. : LACUBRE.

### z

[*Mouzon, 29 vent. II*] (1).

« Législateurs,

Malgré l'intrigue et la scélératesse de ces hommes qui flattent le peuple pour l'égorger plus sûrement, vous sauvez la République. Ces factions liberticides qui veulent attenter à la souveraineté du peuple, en poignardant et ses représentants et ses défenseurs trouveront toujours dans les Comités de Salut public et de Sûreté générale des yeux vigilants qui savent lire dans les replis tortueux de leurs machinations contre-révolutionnaires.

Le peuple prodigue son amour à ceux qu'il croit ses amis ; mais quand les a reconnus traîtres, il les hait d'autant plus qu'il les avoit plus aimés. Sa haine n'est point vaine ; la punition suit le crime et l'échafaud fait justice de la perfidie.

On ne peut douter de l'étendue du complot qu'ont osé ourdir des monstres dont les noms ne peuvent être tracés qu'avec horreur, la famine, la guerre civile !... un Régent... un Roi, n'ont-ils donc plus devant les yeux le trône sanglant de Capet ? La mort ignominieuse des conspirateurs qui les ont précédés dans le même crime ne leur présageait-elle pas le terme de leurs forfaits.

Leurs complices sont, sans doute, en grand nombre dans le département des Ardennes. Les aristocrates attendoient, avec joie, la fin de la troisième décade de ventôse. Cette attente n'est plus un problème. Ce n'étoit pas sans sujet que la Liberté des gens suspects de Verdun, Mézières, Sedan allarmoit les Patriotes.

Mais, Législateurs, les vrais amis de la Patrie se serreront davantage ; ils se rallieront autour de la Convention nationale et leur dernier cri sera, périssent les traîtres, vive la République, vive la Montagne. S. et F. »

S. BOSÉ (*présid.*), BRUTUS-JACQUEMINOT, WORBS (*secrét.*), BOULANGE, BIDAUT, PEUNONS, CELLIER, LAMANIEZ, DUMOULIN, E. LAVALLET, LAMANIEZ, LAGOIST, SALLENEUVE, FONDER, JACOB, DAIX, HUBIN, ROUSSELETE, CAFFIERI, Roger PIERRE, LAFOND, J.-F. NOEL, DAMOUR le jeune, CHISSET, VAUDOIT, DAGUIER, PONCELET, HABLLOT, LAFOND, H. BAYE, BOULLAUD, BOURDON, BONTANT, BONCOURS, SIMOND, MICHEL, PAYART, MATHIAS, BOSSEVELLE, LA LOY, B. BOULAND, R. SOUPELIER, DUVERGER, GEORGE, DOSSEGNIES, MILLAR, FEUDAG, AUBERT, DIONE, L.-A. BOUIDIER, RAHERT, J. LARROQUIER fils, N. DAMOUR, REISENTHAL.

### aa

[*Chantilly, 30 vent. II*] (3).

« Citoyens représentants,

La Société populaire du canton de Chantilly ayant entendu la lecture du rapport de

(1) C 299, pl. 1047, p. 8.

(2) C 299, pl. 1047, p. 7.